



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 15 septembre 2022 (18h30)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 55
En exercice	: 55
Membres suppléants	: 23
Présents	: 37
Votants	: 48
Convocation et affichage	: 08/09/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Christelle ETIENNE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Clément CHAPEL (pouvoir à Danielle MAGAND), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Sylvette DAVID), Yves FRAYSSE (pouvoir à Laurent TORGUE), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE.

**CC-2022-309 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - CONVENTION AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES ECONOMIQUES DANS LE CADRE DU
SRDEII 2022-2028**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a voté son nouveau Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028 fin juin 2022, qui fixe notamment le cadre de ses différentes interventions de soutien financier sur cette compétence.

Ce second Schéma Régional a été élaboré dans un contexte différent du premier. En effet, la Région a construit une démarche commune autour d'un Plan Auvergne – Rhone Alpes 2022-2028 en faveur de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation compte tenu des enjeux partagés entre le SRDEII (avec un volet tourisme), le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI) et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Ce plan indique les orientations stratégiques en matière d'économie, d'emploi, de formation et d'innovation, ainsi que les filières

d'excellence que la Région souhaite mettre en avant spécifiquement, afin de positionner le territoire sur la scène nationale et internationale.

Compte tenu que la loi NOTRe a conféré aux Régions la compétence développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales en la matière, la convention proposée vise à permettre à la Région et à Annonay Rhône Agglo d'intervenir de manière coordonnée et complémentaire en matière d'aides aux entreprises.

L'Agglomération pourra ainsi intervenir en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et en faveur des entreprises en difficulté, mettre en œuvre des aides économiques en faveur d'organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprise.

Ces aides sont précisées dans le tableau annexé à la convention.

Cette convention entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties intéressées et prendra fin à l'expiration du SRDEII.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

VU l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe,

VU le SRDEII 2022/2028 adopté par délibération n°AP-2022-06 / 07-13-6750 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 29 et 30 juin 2022,

VU le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 19/09/22
Affiché le : 20/09/22
Transmis en sous-préfecture le : 19/09/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220915-36059-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET